

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 12 décembre 2024

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle, MME SUCHON Emilie à M. BESSON Jonathan, M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald.

Absente excusée : MME BRUNEL Isabelle.

Secrétaire de Séance : MME DUCHAMP Cécile.

N° 48/2024

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux modifications de postes décidées par le Conseil Municipal lors de la réunion de ce jour, à savoir le 19 décembre 2024, le tableau des effectifs est mis à jour à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Service administratif :

1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35 heures – 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures – 2 postes d'adjoint administratif à 35 heures.

Service technique :

1 poste d'agent de maîtrise principal territorial à 35 heures - 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures – 4 postes d'adjoint technique à 35 heures.

Service scolaire :

2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (soit 18 heures et 28 heures) – 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe à temps non complet soit 23 heures

Tous services (agent technique intervenant au service scolaire et dans les différents bâtiments communaux):

1 poste d'adjoint technique de 18 heures

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 février 2018 l'autorisant à recruter si besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants : adjoints administratifs et adjoints techniques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la mise à jour du tableau des effectifs présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Yves PONTHER

